

La Commission de statistique se réunit et débat notamment des classifications économiques et sociales internationales

La Commission de statistique de l'ONU a tenu sa réunion annuelle du 2 au 5 mars 2004. Tenue chaque année au début du mois de mars, elle en est venue à signifier que le printemps new-yorkais n'est pas loin. La Commission, créée par le Conseil économique et social de l'ONU, débat des questions présentant un intérêt international en matière de développement des statistiques, de méthodes, de coordination et d'intégration des programmes internationaux de statistique, de soutien aux activités de coopération technique en statistique, et de questions d'organisation. Comme il est d'usage pour cette réunion, les débats ont porté sur des aspects très divers et très représentatifs, avec la participation de délégués de plus de 70 pays et de 24 organisations internationales ou institutions spécialisées, outre les représentants de commissions régionales de l'ONU et d'autres entités des Nations Unies.

S'agissant de classifications, la Commission était saisie du rapport du Secrétaire général sur les classifications économiques et sociales internationales. L'un des éléments essentiels qui y étaient proposés était un projet de structure générale révisée de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI). La Commission de statistique a accepté dans l'ensemble ce projet, qui servira de base pour la mise au point des éléments détaillés à inclure dans la révision de 2007 de cette Classification.

À propos de la structure générale de la CITI, la Commission de statistique s'est dite satisfaite que l'on prévoie de poursuivre le travail d'harmonisation avec d'autres classifications d'activités, notamment la Nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes (NACE), notant que la mondialisation économique en marche obligeait à rechercher plus de comparabilité et de coordination dans les classifications. Elle a également approuvé le plan de travail visant la révision de la CITI et celle de la CPC, notamment pour ce qui est de consulter les organismes nationaux, internationaux et régionaux pour ces révisions.

S'agissant de consultations, les délégués ont réagi au rapport en se félicitant de la collaboration prévue avec le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale afin que la structure générale de la CITI qu'on mettra au point soit de nature à faciliter l'analyse macroéconomique.

Les délégués ont suggéré aussi qu'il serait utile de publier parallèlement à la CITI révisée un guide

d'utilisation, qui faciliterait l'application de la classification dans les pays.

Toujours à propos des classifications internationales, la Commission a convenu de faire préparer pour 2007 une quatrième révision de la Classification internationale type pour le commerce international (CTCI). La dernière date de 1987. La Commission a également approuvé la préparation de classifications des activités et des produits agricoles. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a indiqué qu'elle comptait réunir dans l'année un groupe d'experts des classifications, afin d'évaluer les classifications nécessaires en matière de développement agricole. Ce groupe d'experts livrerait aussi des avis qui rendraient plus pertinente la révision des parties correspondantes de la CITI et de la CPC.

Les plans de révision de la Classification internationale type des professions (CITP) par l'Organisation internationale du Travail (OIT) ont aussi été présentés à la Commission. Il est prévu de constituer un groupe technique d'experts qui assurerait la liaison avec le Groupe d'experts des classifications économiques et sociales pour la révision en cours de la CITP. Il a été précisé que les experts nationaux des classifications des professions seraient appelés à participer étroitement à ce travail. Par ailleurs, il a été indiqué que la structure et les principes de la CITP de 1988 seraient généralement préservés et que, de même que les autres classifications actuellement en cours de révision, la nouvelle version devrait être achevée en 2007. On a signalé aussi que l'OIT comptait tenir la Commission de statistique au courant des progrès de la révision.

Enfin, la Commission de statistique a salué le travail en consultation réalisé jusqu'à présent pour la révision de la CITI et de la CPC, félicitant le Groupe d'experts et son Sous-Groupe technique du travail accompli et la Division de statistique de l'ONU de ses activités. La Division fait partie du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU.

Le Sous-Groupe technique progresse dans la révision de la CITI et celle de la CPC

Du 22 au 26 mars 2004, le Sous-Groupe technique du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales a tenu sa troisième réunion en cinq mois, ce qui traduit bien avec quelle intensité et quelle activité dynamique il s'emploie à mener en temps utile le travail de révision de la CITI et de la CPC, de

2 *Classifications Bulletin d'information*

manière que les nouvelles versions puissent être comme prévu publiées en 2007.

Cette dernière réunion devait permettre de revoir d'un œil critique le premier projet de structure de la CITI et de notes explicatives détaillées préparé par la Division de statistique. Ce faisant, le Sous-Groupe entendait aussi se mettre au courant de ce qui, parmi les décisions prises en mars par la Commission de statistique, retentissait sur les travaux de classification, tout en tenant compte de ce qui s'était passé dans ce domaine à l'échelon international, dans les régions et dans les pays. Le Sous-Groupe a débattu longuement des éléments de détail du projet, certains points retenant plus l'attention que d'autres : dans la structure détaillée de la CITI, les chapitres ou divisions concernant l'agriculture, la chasse, la sylviculture et la pêche; les activités de fabrication; le commerce et le traitement des activités de réparation et d'entretien; les activités d'hôtellerie et de restauration; l'information et la communication; les activités financières et les assurances; l'immobilier et les activités de location et de leasing; les activités de spécialistes, les activités scientifiques et techniques; les activités de services administratifs et d'appui; la santé et l'action sociale, et l'administration publique ont tous été étudiés de près, et des recommandations spécifiques ont visé leur traitement dans la version révisée. On peut se faire ci-après une idée du type de modifications recommandées et effectuées dans le projet qui fera l'objet de consultations :

- Réorganisation de la structure du chapitre Agriculture, sylviculture et pêche, avec plus de détails pour la production de cultures et l'élevage d'animaux, et création de classes distinctes, dans la division Services annexes de l'agriculture, pour les activités postérieures à la récolte et le traitement des semences;
- Création, au chapitre Activités extractives, d'une division Services annexes des activités extractives. De plus, l'extraction et l'agglomération de la tourbe ont été séparées de l'extraction et de l'agglomération de charbon et de lignite, et rattachées au groupe résiduel, Activités extractives non comprises ailleurs (n.c.a.);
- Dans la division Fabrication de produits alimentaires, introduction de classes pour la Fabrication de préparations alimentaires périssables et la Fabrication de repas et de plats préparés;
- Également au chapitre Activités de fabrication, la fabrication d'armes et de munitions a été déplacée, passant de la division Fabrication de machines et de matériel n.c.a. à Fabrication d'ouvrages en métaux (sauf machines et matériel);

- Au chapitre Santé et action sociale, les activités vétérinaires ont été supprimées et déplacées vers le chapitre Activités de spécialistes, activités scientifiques et techniques; de plus, le chapitre Santé et action sociale compte désormais trois divisions au lieu d'une : Services de santé, Services assurés avec hébergement et Activités d'action sociale sans hébergement, cette dernière, qui était une classe, devenant une division. La nouvelle division Services assurés avec hébergement est répartie en classes distinctes, notamment pour les services assurés en établissements de santé et établissements d'hébergement communautaire pour personnes âgées.

Le Sous-Groupe s'est penché aussi sur des éléments théoriques à inclure éventuellement dans l'introduction, notamment pour l'application de la valeur ajoutée. Il a réfléchi à cette occasion au traitement général de la valeur ajoutée, ainsi qu'à des directives méthodologiques d'utilisation de cette notion. Le Sous-Groupe a convenu également d'une première structure d'ensemble pour la CITI. Elle restera à débattre avec le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (voir en première page l'article sur la Commission de statistique).

Outre qu'il a débattu du projet de CITI révisée, le Sous-Groupe a été informé brièvement des points soulevés par la révision en cours du Système de comptabilité nationale (SCN). Il lui a été rendu compte des débats du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale, une liste des points prioritaires qui pourraient retentir sur la révision de la CITI et celle de la CPC étant en cours de mise au point.

Il a également été rendu compte au Sous-Groupe des progrès de la révision du Manuel de la balance des paiements. Le calendrier des travaux comprend notamment une série de consultations qui devait démarrer en avril 2004, les réactions devant être communiquées avant le 15 juillet 2004, et un débat sur la révision au sein de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international de services, également en avril 2004. Il lui a été dit en outre que la Classification des avoirs financiers serait revue à l'occasion de la révision du Manuel de la balance des paiements. On a souligné que cette dernière serait le fruit d'une collaboration, précisé que toute réaction du Sous-Groupe aux documents diffusés pour consultation serait la bienvenue, et promis que le Sous-Groupe serait tenu informé du déroulement de la révision du Manuel.

S'agissant de la CPC, le Sous-Groupe s'est penché sur le déroulement et le calendrier des activités de révision prévues pour l'année prochaine. Il a été convenu qu'il se réunirait spécialement pour s'occuper de la CPC en octobre 2004. La coopération resterait étroite avec le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale

et avec le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, afin que toute décision importante soit prise en compte pour la révision. Les éléments sur lesquels on comptait s'arrêter étaient notamment les suivants :

- a) Concordance entre la CPC et la Classification élargie des services entrant dans la balance des paiements;
- b) Modifications de la CPC résultant de modifications adoptées pour la CITI, et nature des rapports entre CPC et CITI;
- c) Effets des dernières modifications apportées au Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH).

Le calendrier de révision de la CPC fait qu'un premier projet à examen devrait être prêt pour octobre 2004, débattu par le Sous-Groupe et diffusé sous forme d'un projet pour consultations en novembre 2004, les réactions devant parvenir avant mai 2004, et la mise au point d'un projet définitif devant intervenir avant octobre 2005.

Publication d'un projet détaillé de la CITI Rev.4

À mesure que l'économie évolue, modifiant les besoins de l'analyse économique, on est amené à traduire cette évolution dans les outils correspondants – classifications économiques par exemple. C'est dans cet esprit que l'on s'emploie à réviser la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI).

La révision de la CITI a aussi pour objet de faire place aux besoins de pays qui sont à des phases diverses de leur développement économique, de perfectionner les liens entre la CITI et d'autres classifications des activités qui sont largement utilisées dans le monde et de donner des indications plus judicieuses aux utilisateurs de la CITI, par le biais de notes explicatives détaillées.

On a cherché à assurer une large représentation en faisant participer le plus grand nombre possible de pays à l'élaboration de la version révisée, en tenant compte des besoins divers des producteurs et des utilisateurs de statistiques dans le monde. C'est dans ce but qu'on a diffusé des questionnaires en 2001 et 2003, demandant le concours des uns et des autres sur les questions théoriques et la structure générale de la classification. Cette dernière a été mise au point à partir des réponses à ces questionnaires, puis présentée à la Commission de statistique de l'ONU en mars 2004. La Commission a approuvé ce projet comme base pour le travail de détail (voir en première page).

Le document en consultation présente pour la première fois un projet complet de la structure envisagée pour la CITI, avec un jeu complet de notes explicatives. On y trouve aussi une analyse du débat sur l'usage de la valeur ajoutée pour les activités mixtes. Lors des débats précédents, la majorité des pays était favorable à l'utilisation de la valeur ajoutée comme critère universel permettant de déterminer laquelle des activités était prédominante, même dans les cas d'intégration verticale. Il est question dans cette analyse des moyens d'appliquer dans la pratique cette règle universelle.

L'avis des participants est demandé sur tous les éléments du document, notamment a) la structure même des groupements de détail, b) la définition des différentes catégories, c) l'analyse du débat sur l'utilisation de la valeur ajoutée. Les observations sur la structure peuvent viser l'introduction de détails supplémentaires, ou au contraire le regroupement de certaines catégories présentées dans la structure, ou encore l'introduction de notions complètement différentes relatives tant aux définitions qu'aux groupements. Le document présenté comporte aussi des observations sur certaines catégories précises, sur lesquelles on sollicite des avis supplémentaires.

Le projet de CITI Rev.4 peut être téléchargé (dans les six langues officielles) sur le site Web de la Division de statistique de l'ONU, à l'adresse <<http://unstats.un.org/unsd/cr/istic-4.asp>>. C'est également sur le site Web que seront publiées les propositions et observations complémentaires.

On compte recevoir les observations sur ce projet avant le 15 novembre 2004. Les réponses seront ensuite examinées par le Sous-Groupe technique du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales à sa réunion du printemps 2005.

Une consultation sur la CPC viendra ensuite

La révision de la CPC se poursuivra parallèlement à celle de la CITI. La recommandation du Groupe d'experts, présentée à la Commission de statistique en mars 2004, était de préserver la structure générale de la CPC et d'axer la révision sur le perfectionnement des catégories détaillées. Il s'agira pour cela de voir les modifications apportées au Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH), d'examiner les liens avec la Classification élargie des services entrant dans la balance des paiements, et de revoir les différents chapitres de la CPC sur lesquels retentiront les changements envisagés pour la CITI. Les pays et les organismes compétents sont invités à présenter toute proposition supplémentaire qui tendrait à perfectionner la classification. On prépare actuellement

un questionnaire en ce sens, qui devrait être diffusé dans le courant du mois prochain.

Le point des activités de révision de la Liste des produits industriels de l'ONU

Le travail sur la Liste de produits industriels se poursuit. Elle est destinée à faciliter la collecte de données sur les grands produits industriels dans tous les pays et zones du monde (voir le numéro 12 de *Classifications*, octobre 2003, pour des renseignements généraux sur l'élaboration et l'objet de la Liste).

Depuis la parution de cet article, le travail a bien avancé, et tire à sa fin.

Comme il était dit dans le numéro 12 de *Classifications*, on a choisi pour méthode pour la nouvelle liste de suivre la CPC pour la définition et les codes des produits.

La liste révisée devra offrir une structure équilibrée de produits qui rende une image fidèle des réalités économiques actuelles.

Les produits inclus dans la nouvelle version projetée ont donc été choisis de manière à assurer une bonne couverture des produits de la CPC et une répartition équilibrée des produits de la nouvelle liste dans l'ensemble de la CPC (sur ses quatre niveaux).

Il a fallu pour cela réaliser un grand nombre de travaux de détail, et on s'est attaché à préserver dans toute la mesure possible la continuité des données actuelles de production. Certains produits ont été supprimés, et les séries correspondantes éliminées, tandis qu'on introduisait des produits nouveaux, précisant les liens avec la CPC, le SH et la liste PRODCOM pour tous les produits à inclure dans la nouvelle liste.

Pour éviter d'exclure un produit nouveau important faute de données sur la production, on a utilisé pour estimer le volume les dernières données sur le commerce.

Les produits retenus pour le projet de nouvelle liste seront définis en fonction de la CPC et du SH. Les intitulés et les notes explicatives reposeront sur la CPC et le SH, et les codes des produits seront fondés sur ceux de la CPC, ce qui permettra de les identifier aisément.

On s'occupe actuellement de donner sa forme définitive au projet de nouvelle liste. Cela fait, on le diffusera pour consultation et commentaires aux organisations internationales qui publient des statistiques, et aux bureaux nationaux de statistique.

Pendant que se déroulera cette consultation, on prévoit de réunir un Groupe d'experts chargé de la révision de la Liste de produits industriels de l'ONU, et, à la suite de la consultation, d'apporter au projet des révisions et des modifications.

Dans un avenir proche, la Section des statistiques de l'énergie et de l'industrie de la Division de statistique de l'ONU devrait adopter la nouvelle liste pour sa collecte annuelle de données sur la production (par produit).

Coopération de la FAO et de la Division de statistique de l'ONU sur les classifications

La Section des classifications de la Division de statistique de l'ONU et la Division de statistique de l'ONU de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont entamé une collaboration pour la mise à jour des définitions et de la classification des produits agricoles. Cette coopération s'inscrit dans le projet de base de données statistiques fondamentales de la FAO (FAOSTAT2).

Elle a pour buts :

- a) D'harmoniser la liste des produits de la FAOSTAT avec les classifications internationales existantes, en particulier avec la CPC version 1.1 et le SH de 2002; et, partant,
- b) D'établir une concordance avec la CPC; et
- c) De contribuer à la révision de la CPC pour les produits agricoles.

Une première étape a consisté à mettre en évidence comme de première importance les différences de définitions, et à établir des correspondances entre le SH et la CPC. C'est sur quoi roule actuellement le débat. Le projet se poursuivra parallèlement à la révision de la CPC.

Calendrier

Ateliers sur les classifications à Beyrouth et Genève

On prépare deux ateliers sur les classifications, qui seront organisés en coopération avec la Commission économique pour l'Europe (CEE) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO). Le premier aura lieu à Genève du 29 septembre au 1^{er} octobre 2004, le deuxième à Beyrouth du 19 au 23 juillet 2004.

Ils seront consacrés aux classifications économiques et sociales internationales et à l'usage qu'on en fait en statistique :

- Application et utilisation actuelles des classifications nationales d'activités et de produits, et rapports entre ces classifications d'une part, et la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) et la Classification centrale de produits (CPC) de l'autre;
- Plans de révision et propositions en ce sens, avec débat sur les points inclus dans les questionnaires concernant la révision de la CITI et celle de la CPC;
- Mesures destinées à faciliter la coopération en matière de classifications, notamment aux niveaux régional et sous-régional.

Prochaine réunion du Sous-Groupe technique

La prochaine réunion du Sous-Groupe technique du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales est prévue pour octobre 2004. Elle sera consacrée essentiellement à l'examen des propositions et des modifications à apporter à la CPC, le but étant de mettre au point un premier projet en vue de la révision prévue pour 2007.

Nouvelle publication

La Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) Rev. 3.1 est parue en anglais (numéro de vente E.03.XVII.4). Les traductions dans les autres langues officielles des Nations Unies sont en préparation. On peut commander l'ouvrage à la Section des ventes de l'ONU, par courriel : <publications@un.org>, ou par télécopie, 1 212 963 3489.

Note de la rédaction

Le bulletin *Classifications* récapitule les faits nouveaux qui sont intervenus dans le domaine des classifications internationales et indique comment se procurer des renseignements à ce sujet soit sur papier soit sous forme électronique (par l'Internet). Il est publié et diffusé par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies dans les langues suivantes : anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

Pour toute information complémentaire, prière de s'adresser directement à :

Division de statistique de l'ONU
 Attention : Section des classifications statistiques
 Organisation des Nations Unies
 New York, NY 10017 (États-Unis d'Amérique)
 Mél. : <chl@un.org>
 Télécopie : 1 (212) 963 4116 ou 1 (212) 963 1374

Site Web consacré aux classifications (en anglais) :
 <<http://unstats.un.org/unsd/class>>